



Comment la nature est entrée dans la ville

RÉSUMÉ > *La prise en compte de la nature et du paysage dans l'urbanisme est le fruit d'une maturation de plusieurs décennies. À Rennes et dans l'agglomération, cette démarche fut très précoce. Si bien qu'aujourd'hui, l'intégration du paysage dans l'urbain est ancrée dans la culture des aménageurs aussi bien que dans celle des habitants.*

TEXTE > **RONAN DÉSORMEAUX**



Au début des années quatre-vingt, lorsque j'essayais de parler « paysage », mes interlocuteurs de la région rennaise me répondaient invariablement par le mot « bocage ». Ce hiatus permanent témoignait vraisemblablement d'un basculement et d'une prise de conscience entre deux époques : durant les décennies soixante et soixante-dix, la ville avait malmené les paysages agricoles en les considérant souvent comme des simples réserves d'urbanisation et de développement. L'étalement urbain s'imposait alors comme un modèle.

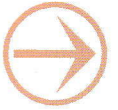
Par ailleurs, les processus de remembrement - il faudrait plutôt parler de démembrement - avaient sur de nombreuses communes déstructurés les paysages bocagers savamment construits au cours des siècles. De nombreuses haies et fossés avaient été rasés, et de grands espaces avaient été nivelés à la façon des openfields de la Beauce.

La table rase des années soixante

Le malaise était visible : il y avait, au vu de ces mutations brutales, une inquiétude sévère de perte d'identité et de repères, une prise de conscience d'une dénaturation profonde des paysages et l'émergence d'un désir d'amé-

RONAN DÉSORMEAUX est paysagiste. Il a créé son agence à Rennes en 1982. Il agit surtout pour les collectivités dans le domaine du paysage et de l'urbanisme. Depuis trente ans, il contribue aux réflexions sur l'aménagement du territoire rennais en y assurant de nombreuses missions opérationnelles : nouveaux quartiers, aménagement de « centre-bourg », création d'espaces publics





nager les territoires avec plus d'intelligence et de respect par rapport aux composantes structurelles et culturelles des paysages. Réintroduire l'idée de nature revenait au centre des préoccupations.

On est aujourd'hui effrayé lorsque l'on regarde les photographies des grands chantiers d'urbanisation rennais des années « soixante » (Villejean ou la Zup Sud). Ces images témoignent de la violence du processus de *tabula rasa* qui s'abat sur ces sites entièrement nivelés, où seules quelques haies résiduelles survivent entre les traces des bulldozers et des scrapers.

Le Rheu : un exemple pionnier

Il semble nécessaire de rappeler qu'à la même époque et à quelques kilomètres de là, émerge la conception d'un urbanisme différent : au Rheu, l'urbaniste Gaston Bardet installe le développement urbain de la ville à l'intérieur des mailles de la trame bocagère existante et invente une écriture urbaine originale où s'entremêlent intimement la nature et la ville. Son inspiration s'inscrit dans la logique de pensée des « cités jardins » avec des formes urbaines composées en fonction du socle paysager initial et un dessin urbain où le végétal est omniprésent.

Les conceptions de Gaston Bardet seront par la suite cultivées, réadaptées et réinterprétées par la ville du Rheu, mais aussi par de nombreuses communes de l'agglomération et du Pays de Rennes. Il y a là, au cœur des années « soixante », les germes et les fondations d'une pensée sur la nature et la ville qui structurent encore aujourd'hui de nombreuses démarches.

La naissance de la « ville territoire »

La grande révolution, qui introduira le thème de la nature au cœur de la pensée urbaine, remonte au début des années quatre-vingt. Elle est liée au changement d'échelle de la ville et à la naissance de la « ville territoire ». À cette époque, le district de l'agglomération rennaise héritait d'un document de planification urbaine élaboré en 1973, le Sdau (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme). Ce document dessinait sur le long terme un développement urbain « en tache » qui s'étendait de manière quasi continue depuis les zones amont de la Vilaine (Brécé, Acigné) jusqu'aux confins sud du district (Bruz, Pont-Réan, Chavagne...).

Bon nombre d'élus se sont alors élevés contre ce

schéma jugé à juste titre trop consommateur d'espaces et de paysages, vecteur de « banlieurisation » et de perte d'identité pour les communes et les territoires concernés. L'élaboration d'un nouveau schéma s'imposait donc : il devrait assurer les conditions d'un développement partagé et équilibré qui préserverait les identités de chaque commune.

On dessine enfin l'armature du paysage

Il apparaissait alors indispensable d'intégrer aux réflexions d'urbanisme et de planification, les thèmes liés aux paysages et aux milieux naturels. C'est à l'époque une grande nouveauté et l'amorce d'un processus qui n'aura de cesse de s'amplifier et qui marquera l'histoire du développement rennais.

Les grands ensembles paysagers, les sites remarquables, les paysages des vallées et des cours d'eau, les milieux naturels sont alors identifiés et cartographiés. Une première grande armature paysagère se dessine à l'échelle du territoire du district.

On parle à cette époque de « coupures vertes d'urbanisation », d'équilibre et d'alternance « ville-campagne », de limites paysagères, de fonctions écologiques à protéger et la configuration de la « ville archipel » d'aujourd'hui s'enracine progressivement dans les réalités de terrain.

Une nouvelle culture collective

À l'échelle de chaque commune, un territoire paysager est défini. Il délimite les zones d'extension urbaine en fonction des éléments naturels et physiques identifiés : lignes de crête ; boisements ; ensembles bocagers et/ou agricoles ; franges de rivières et milieux naturels. Ces grandes orientations sont gravées dans le marbre du nouveau Sdau de 1983. Il est lui-même assorti d'un « Sdau vert » qui ouvre toute une série de thématiques de travail et de réflexions.

Pendant une dizaine d'années, les actions et les expériences se multiplient tant sur les secteurs urbains que sur des espaces naturels et agricoles, et une véritable culture collective se construit autour des thèmes du paysage, de la nature, de l'écologie et des milieux naturels. Ces thèmes s'inscrivent progressivement dans la pratique de l'urbanisme comme des paramètres indispensables à toute démarche d'aménagement raisonnée.

Au Rheu, l'urbaniste Gaston Bardet invente une écriture urbaine originale où s'entremêlent intimement la nature et la ville.

À l'échelle de chaque commune, un territoire paysager est défini.

L'agglomération « multipolaire »

Au début des années quatre-vingt-dix, le district se constitue en communauté d'agglomération (Rennes Métropole). Un schéma directeur est élaboré en 1994. Il cadre la planification urbaine du territoire sur le long terme. Sur les thèmes des paysages et des milieux naturels, le capital engrangé est riche et ce nouveau schéma exploite pleinement les acquis et la dynamique engagée : la forme multipolaire de l'agglomération est alors pleinement actée et la grande armature que constitue l'assemblage des paysages agricoles, naturels et paysagers, est reconnue et utilisée pour structurer le territoire.

On prend conscience d'un basculement de perception : le rapport, qui considérait auparavant la ville comme un « plein » et la campagne comme un « vide », s'inverse et l'on se dit que la forme globale de la ville sur son territoire est largement dessinée à présent par les paysages de la « campagne » dont on cultive la pérennité et dont on consolide les fonctionnalités biologiques et naturelles.

Un nouveau rapport ville-campagne

Ce nouvel état des lieux définit les termes d'un nouveau rapport entre la « ville et la campagne » qui n'est plus un rapport d'opposition et de confrontation, mais un rapport de dialogue, d'échange, de complémentarité et d'équilibre. La « ville territoire » a tout à gagner de ce processus de rééquilibrage :

- La ville va pouvoir se développer dans une relation de proximité immédiate avec un réseau dense d'espaces de caractère naturel et paysager. Elle va bénéficier de la présence de paysages agricoles qui vont s'installer dans la durée aux « portes de la ville ».

- La ville doit s'organiser de manière compacte et dense en situation de renouvellement permanent. Elle y gagne en densité et peut ainsi développer la qualité de son « offre urbaine », intensifier ses fonctionnalités, amplifier son attractivité et cultiver son identité.

Le Pays de Rennes en avance

Durant les années 2005-2006, le Pays de Rennes élabore son Schéma de cohérence territoriale (Scot). Ce schéma bénéficie de toutes les réflexions qui ont été menées depuis plus de deux décennies, mais aussi d'une prise de conscience des questions environnementales au

niveau planétaire. Ceci se croise et s'additionne avec la constitution d'un arsenal réglementaire national qui assure la protection de nombreux espaces par des classements en zone Natura 2000, en Znieff (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), en Mnie (milieux naturels d'intérêt écologique).

Les réflexions sur la prise en compte de la « nature ordinaire » s'amplifient et les démarches estampillées haute qualité environnementale et développement durable se multiplient sur l'ensemble du territoire national et créent une nouvelle culture de l'urbanisme. Le Pays de Rennes s'illustre à l'intérieur de cette nouvelle culture comme un territoire pionnier et exemplaire.

La priorité donnée dans l'ordonnancement de son territoire à la mise en place d'une « trame verte et bleue » à la fois structurante et fédératrice de son territoire, constitue un acte remarquable devant de plusieurs années les décisions du Grenelle de l'Environnement.

Le Schéma de cohérence territoriale

Dans son document d'orientations générales, le Scot précise les grandes orientations qui garantissent la sauvegarde et l'amplification du capital environnement :

- Préserver et conforter la grande armature écologique constituée par le réseau des vallées, les massifs boisés et les paysages remarquables.

- Favoriser les fonctionnalités écologiques dans les secteurs assurant un rôle de connexion entre les milieux naturels.

- Restaurer ou préserver la perméabilité biologique au niveau des infrastructures existantes ou en projet.

- Garantir une urbanisation économe en espace, en énergie et en eau.

Ce grand mouvement de pensée impacte de manière considérable l'acte d'aménager au quotidien.

Construire « avec » la nature

Cela est particulièrement caractéristique pour les opérations d'urbanisation nouvelles : désormais, on « installe » l'urbanisation sur un site en utilisant les tracés anciens, les parcellaires, les haies et les fossés ; on dialogue avec les formes du relief et on minimise les terrassements ; on prend en compte les problématiques d'orientation des bâtiments et d'exposition aux vents ; on intègre très en amont la perméabilité des sols et la gestion des eaux pluviales.

Une « trame verte et bleue », à la fois structurante et fédératrice du territoire.

Désormais, on « installe » l'urbanisation sur un site en utilisant les tracés anciens.





Il y a une volonté permanente d'imbriquer les systèmes d'organisation de la ville avec ceux de la campagne, d'organiser des corridors écologiques, d'insinuer la « trame verte et bleue » à l'intérieur de la ville jusqu'au cœur des quartiers et jusqu'aux pieds des immeubles. Il est de plus en plus courant de trouver à quelques pas de son habitation des « liaisons douces » vous invitant à aller d'espaces verts en chemins creux, de chemins creux en bords de rivière, parcourir les bois, d'aller et venir entre ville et campagne.

Des « liaisons douces » vous invitant à aller d'espaces verts en chemins creux.

La ville comme écosystème

Cette situation de porosité, de plus en plus grande entre les composantes naturelles et urbaines des territoires, crée les conditions favorables pour repenser la ville comme un écosystème à part entière, un « système vivant organisé », porteur de ses propres dynamiques naturelles au même titre qu'une forêt, qu'un marais ou qu'une lande.

En réalité, la ville se tisse aujourd'hui en conjuguant « intensité urbaine », « environnement naturel » et « systèmes de déplacement ». Ces trois paramètres sont intimement imbriqués et se déclinent à toutes les échelles du territoire.

Les pratiques de l'urbanisme visent à générer l'installation de cercles vertueux, où les processus de densification urbaine s'accompagnent de processus de développement des milieux naturels ; ces deux mouvements constituent les deux visages d'une même dynamique territoriale.

Recycler la ville en permanence

L'irrigation, de plus en plus forte du territoire par des systèmes de déplacement diversifiés, donne un fonctionnement de l'ensemble comparable aux fonctionnements des écosystèmes où chaque élément particulier est solidaire de son contexte et relié en permanence avec les éléments qui constituent son environnement.

Le « mouvement de la ville » (sa transformation permanente) est accepté comme une nécessité, et le vivant (sous toutes ses formes) comme une réalité. Un quartier, ou une ville, qui s'immobilise est immédiatement frappé par des phénomènes de sclérose et de dévitalisation. Le principe d'un recyclage permanent s'impose. C'est celui de la vie ; c'est celui de la ville ; c'est celui de la nature.

Un quartier ou une ville, qui s'immobilise est immédiatement frappé de sclérose.

Le Blosne dessine son parc en réseau

RÉSUMÉ > *Le Blosne engage sa métamorphose : il sera demain un « quartier de centre-ville », attractif et animé, avec plus de logements, plus d'habitants et plus d'équipements. Le projet s'articule autour de la création d'un grand parc « en réseau » qui s'étendra depuis le parc des Hautes-Ourmes jusqu'à l'avenue Henri-Fréville. Le paysagiste-urbanisme Ronan Désormeaux, dans la continuité de son article précédent traitant de l'alliage de la ville et de la nature, raconte et défend ici ce projet urbain du Blosne, participatif et inédit par son ampleur.*



TEXTE > **RONAN DÉSORMEAUX**

Le Blosne fait partie des quartiers aux tissus très lâches. Les configurations parfois introverties et le manque d'animation de ces quartiers nous renvoient une image anémiée, peu dynamique, qui crée une sorte de marginalisation par rapport aux quartiers denses de la ville. Si l'abondance des « espaces verts » semble un grand atout pour l'attractivité de ces lieux, cet atout peut parfois devenir un handicap, car il crée de la distance, du vide, accentue les phénomènes de rupture, de discontinuité et parfois de ségrégation.

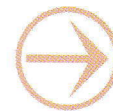
Comment renouveler et revitaliser ce genre de quartiers ? Comment les rattacher à l'écosystème territorial qui se constitue sur la région rennaise ? Comment insuffler de la densité urbaine tout en amplifiant la présence de la nature ? Quel rôle doivent y jouer les espaces verts et d'une manière générale les espaces publics ?

C'est cette équation qu'essaie de résoudre le projet urbain du Blosne. Situé sur le versant sud de la ville, le Blosne s'étend sur un large territoire de 220 hectares. Au sud, il est borné par la rocade et la « ceinture verte » de Rennes. Il a été conçu durant les années soixante, alors que les usines Citroën s'implantaient à la Janais et que la rocade Sud naissait.

L'AGENCE DÉSORMEAUX et l'agence de l'architecte Antoine Grumbach sont associées dans un groupement afin de mener à bien ce projet urbain du Blosne. L'architecte-urbaniste, Christophe Cuny, est sur place le chargé d'opération de l'agence Grumbach

Comment insuffler de la densité urbaine tout en amplifiant la présence de la nature ?





Une « dénaturation » presque totale

Ces grands programmes d'aménagement bousculaient l'organisation préexistante installée au cours des siècles aux franges de la ville ancienne. La toile bocagère des haies et des chemins fut pratiquement anéantie ; le réseau des fossés disparut sous les nivellements et le ruisseau du Blosne, qui cheminait paisiblement au cœur de ce paysage bocager, fut canalisé dans un cadre en béton de deux mètres sur deux, qui circule toujours en souterrain aux confins du quartier : escamoté, enfoui, disparu...

La dénaturation de cette partie du territoire est presque absolue : restent malgré tout quelques traces bocagères éparses, un unique témoin bâti situé hors rocade (La Bintinais) et le bois des Hautes-Ourmes « recyclé » en parc urbain.

Si l'acte d'aménagement s'avère très violent, d'un autre côté la conception urbanistique de ce nouveau quartier accorde une large place au paysage avec des espaces verts très abondants, des avenues surlignées d'alignements d'arbres, et des peuplements denses d'arbres de haut jet qui colonisent l'ensemble des espaces.

Une nature trop policée

Le Blosne ressemble aux schémas de Le Corbusier à l'époque de la charte d'Athènes : un territoire innervé par de grandes voies routières ; un tapis « vert » ponctué d'arbres qui se déroule comme une toile de fond ; un semis aéré de tours qui « survolent » le tout dans la clarté du ciel.

L'idée de nature est ici très évanescence ; elle est rêvée comme un élément de propreté policé et attrayant ; elle est dessinée et scénographiée à la manière des paysagistes du 19^e siècle, à grands renforts d'allées courbes et de contrecourbes de « style paysager ». Pour des raisons d'efficacité, on plante à cette époque des arbres à croissance rapide : peupliers, érables, bouleaux et acacias sont pléthores. Ce patrimoine végétal arrive en fin de vie, ce qui nécessite aujourd'hui un renouvellement végétal sur la totalité du quartier.

Un no man'land

La situation urbaine du quartier du Blosne est paradoxale : alors que l'ensemble de la ville de Rennes est en mouvement et qu'elle s'illustre par le dynamisme de son redéploiement urbain, le quartier du Blosne se caractérise par son immobilisme. Sa configuration initiale n'a pratiquement pas changée ; son nombre d'habitants décroît ; sa population vieillit ; ses structures (logements, équipe-

ments, infrastructures, patrimoine végétal, etc.) doivent être modernisées.

Cette conception d'îlots juxtaposés, organisés chacun autour d'une offre d'équipements, crée une situation figée, peu flexible et aujourd'hui inadaptée aux évolutions de la ville. On est frappé par exemple quand on sort de la station de métro du Blosne, place de Zagreb, d'arriver dans une sorte de no man's land : larges espaces informels ; absence d'immeubles dans un rayon de cent mètres ; pas de café ni de marchand de fleurs... Qui n'a pas erré dans le quartier un soir de concert pour trouver le centre culturel du Triangle ? Qui n'y a pas cherché son chemin pour aller visiter un ami à l'hôpital Sud ?

Faire entrer la ville dans la ville

L'exigence d'introduire de la « vraie ville » dans le quartier s'impose donc. Il convient de construire de nouveaux alignements bâtis, des perspectives et des repères ; que demain, il y ait du monde dans les rues, comme sur la place Sainte-Anne, sur la dalle de Villejean ou sur l'esplanade De Gaulle. Faire rentrer massivement de la « ville dans la ville » devient aujourd'hui un objectif vital pour le quartier.

Et puis, on découvre le Blosne « coté jardin » avec ses cœurs d'îlots verdoyants, ses arbres et ses espaces verts. Depuis la fenêtre du quinzième étage, la canopée des arbres semble se dérouler jusqu'aux coteaux de Laillé et jusqu'à la ligne d'horizon du bassin rennais... et on se plaît à imaginer que la conception de la ville dense peut se conjuguer facilement avec l'omniprésence de la nature et que les deux systèmes de construction de l'espace peuvent s'emboîter et s'imbriquer intimement.

Le projet urbain en cours

Le projet urbain du Blosne, actuellement en cours d'élaboration, se fonde sur ces quelques réalités basiques :

Faire de la « ville » et développer des polarités fortes autour des trois stations de métro et sur l'avenue Fréville ; intensifier les usages et l'attractivité du quartier ; exploiter la présence des équipements existants (Triangle, Ecomusée, marché du Blosne, hôpital Sud) et futurs (conservatoire de Musique) et les enraceriner dans la réalité du quartier de demain.

Amplifier la présence de la « nature » ; décroïsonner les cœurs d'îlots et les assembler dans l'idée de créer un

Au Blosne, la nature « est dessinée et scénographiée à la manière des paysagistes du 19^e siècle. »

Il s'agit d'intensifier les usages et l'attractivité du quartier.



Ce que sera le parc en réseau, depuis le parc des Hautes-Ourmes, à droite, jusqu'à l'avenue Fréville, à gauche. En bas, de l'autre côté de la rocade, la Bintinais et l'écomusée sont inclus dans le parc

grand parc partagé qui puisse structurer le quartier de part en part, depuis le parc des Hautes-Ourmes jusqu'à l'avenue Fréville : le Parc en réseau.

Le parc : une « machine à relier »

Le projet de Parc en réseau porte dans sa dénomination les ambitions de ses objectifs. Il s'agit bien de fédérer l'ensemble du quartier autour d'un grand parc partagé qui se combinera avec les espaces publics majeurs, les grands équipements et les stations de métro. Ce grand parc a pour vocation de fonctionner comme une « machine à relier », de soutenir les processus de mixité et d'intensification générés par le projet urbain, d'amplifier l'image « verte » du quartier, de consolider son identité et son attractivité.

Il constitue la pièce-maîtresse d'un processus de remaillage paysager lisible et cohérent sur l'ensemble du quartier.

Les dimensions du projet sont éloquentes puisqu'il s'étendra sur environ trois kilomètres et couvrira une aire de l'ordre de trente à quarante hectares, soit trois à quatre fois la surface du Thabor !

Le plus grand parc de Rennes

Il s'imposera à terme comme le plus grand parc de la ville de Rennes. Ses caractéristiques XXL l'imposent comme un maillon stratégique majeur à l'échelle de ce grand secteur de l'agglomération. Le parc en réseau pourra assurer des relations de continuité avec la trame verte de la Poterie, avec la grande liaison paysagère vers le bois de Sœuvre, avec les grands ensembles ruraux situés au sud de la rocade ainsi qu'avec les secteurs de la vallée de la Seiche. Des relations privilégiées pourront être trouvées avec le site de l'Écomusée de la Bintinais, que l'on peut imaginer s'intégrer à part en entière dans la géographie du quartier tant sur le plan fonctionnel (conditions

Le parc en réseau constitue la pièce-maîtresse d'un processus de remaillage paysager lisible et cohérent.





Le parc a une vocation de « machine à relier ».



Les habitants souhaitent plus d'espaces d'activités sportives libres, ou ludiques.

d'accès) que sur le plan culturel et identitaire.

Ainsi le projet de Parc en réseau s'inscrit à l'intérieur d'une dynamique territoriale élargie. L'idée de nature sera présente partout selon une logique de mise en relation des espaces et des continuités « vertes ».

Une mise en débat du projet

Les grandes orientations et les contenus du projet sont sans cesse enrichis par les contributions des habitants, des professionnels, des techniciens et des élus. La mise en débat est permanente via un processus de concertation participative mené par l'Institut d'urbanisme de Rennes et l'Audiar.

Le désir de nature et de valorisation paysagère des espaces apparaît comme une tendance lourde. Pour autant, les habitants expriment aussi leurs attentes en terme d'usages. Ils pointent l'inadaptation des configurations actuelles, trop chiches en espaces de convivialité. Ils souhaitent plus d'espaces d'activités sportives libres, ou ludiques, plus de capacité à accueillir des événements festifs ou culturels dans des espaces paysagers adaptés.

Ces espaces doivent concilier « nature » et « intensité d'usage » mais sans aboutir à une « œuvre paysagère figée ». Il s'agit de définir les éléments structurels du Parc

en réseau, de dessiner « l'armature paysagère générale », mais aussi de permettre des appropriations flexibles, ouvertes aux attentes sociales et à la créativité, adaptables aux évolutions du quartier et de la ville.

Demande de jardins et de biodiversité

Parmi les demandes exprimées, il y a la création de zones de jardinage partagées. Demande révélatrice d'un besoin de nature, d'un rapport actif avec la terre, mais aussi d'un désir de développer des lieux du « vivre ensemble ». On a vu un porteur de projet de « jardin partagé » déclarer que l'objectif du projet était « de cultiver... de la solidarité ». Les habitants évoquent aussi le souhait d'un verger conservatoire, d'un chantier de réhabilitation bocagère, d'une session de plantation associant les habitants.

Le processus de reconfiguration des espaces se veut tout sauf brutal. Il s'agit plutôt d'amplifier petit à petit la présence de la nature en ville et de solidifier le paysage dans une vision durable. La biodiversité est ici une question centrale pour les futurs remodelages, même les plus modestes. N'oublions pas que les « espaces verts » du Blosson furent conçus à l'origine comme un « décor vert »,



loin de toute philosophie d'installation du vivant. De ce fait, nous héritons d'espaces verts de faible qualité biologique. Il convient d'y insuffler des dynamiques écologiques fructueuses.

Du remodelage en finesse

Ces remodelages paysagers souvent modestes doivent impérativement intégrer des dispositifs de réception des eaux pluviales : réaliser des noues, des fossés, des dépressions et même des mares écologiques, tous ces dispositifs abreuvent le milieu naturel et sont des vecteurs puissants de développement de la biodiversité. Il faudra aussi distinguer clairement les espaces qui continueront à être entretenus de manière traditionnelle, et les espaces du « cadre paysager » qui pourront être gérés de manière plus extensive.

On sait qu'un gazon tondu régulièrement, prévu pour un usage intensif, ne sera pas en mesure de développer une dynamique écologique. Par contre, des zones de prairies gérées de manière extensive (à la manière des bords de route) vont favoriser l'apparition de nombreuses plantes sauvages et de toute une faune associée : grillons, sauterelles, coléoptères, papillons...

Le renouvellement des arbres offrira aussi une opportunité de réintroduire à l'intérieur du Blossne, une plus grande diversité d'espèces végétales : plus durables et plus adaptée aux différentes situations urbaines (voiries, espaces minéraux, espaces verts et naturels). De son côté, le réservoir génétique entretenu par l'Écomusée de la Bintinais dans une vision conservatoire pourra se diffuser sur l'ensemble du quartier.

Pour conclure

La ville est par définition le lieu privilégiée d'une mise en réseau de flux de toutes natures : culturels, économiques, sociaux, artistiques... c'est un lieu de créativité et d'expression sans cesse renouvelé. À heure des réseaux sociaux, les processus de renouvellement de la ville sont à penser dans leur capacité à développer de l'entre-soi, du vivre-ensemble et de l'échange. Une ville fluide, mobile et flexible où chaque élément est ouvert à l'interaction et la mise en relation.

À ce titre, le parc en réseau est sans doute à considérer comme une traduction et une métaphore de la « ville moderne », verte et dense.

Le renouvellement des arbres offrira aussi une opportunité de réintroduire à l'intérieur du Blossne, une plus grande diversité d'espèces végétales.

